

DEC161021DR07

**Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Philippe REGRENY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».**

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5270 intitulée

« Institut des nanotechnologies de Lyon » et nommant Madame Catherine CHEVALLIER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du .....

Considérant que Monsieur Philippe REGRENY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Philippe REGRENY, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur Philippe REGRENY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Philippe REGRENY est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 28/06/2016  
La directrice de l'unité  
Catherine CHEVALLIER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional  
du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|  
Dépasser les frontières  
Advancing the frontiers

|  
Dépasser les frontières  
Advancing the frontiers